

ARRETE n° 2026-2502

Le maire de la ville de Bressuire

VU les conditions climatiques ;

VU l'état des terrains de sports de plein air directement dépendants de ces conditions ;

ARRETE

Article 1

Pour le week-end des 19 et 20 septembre 2026 inclus, la pratique de la compétition sur le terrain d'honneur de Bressuire est limitée à une seule rencontre : le match des Seniors R2, Poule A, opposant le FCB 2 à Ligugé LL, programmé le samedi 19 septembre à 20h00.

Article 2

La Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint en charge du Sport, de
l'Événementiel Sportif, aux Jumelages et au
Budget Participatif**

Alain ROBIN

Mis en ligne le 16/09/26

